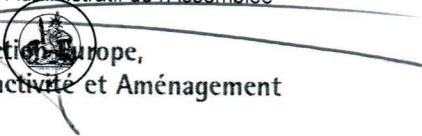


Affichage le 14.4.2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation Ludovic LIONS,
Chef du Service Administratif de l'Assemblée


Direction Europe,
Attractivité et Aménagement

ARRETE N° 3 - 2016- SETM

PORTANT NOMINATION
DU PRESIDENT DELEGUE
au sein de la Commission Départementale
d'Aménagement Cinématographique

Colmar, le 

Le Président du Conseil départemental du Haut-Rhin

- VU le Code de Commerce, notamment ses articles L. 750-1 et suivants et R. 751-1 et suivants ;
- VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;
- VU le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009-0194 du 19 janvier 2009 portant constitution de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du Haut-Rhin ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009-0271 du 26 janvier 2009 portant délégation pour la présidence de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du Haut-Rhin ;
- VU la délibération n° CG-2015-3-1-1 du Conseil départemental du Haut-Rhin du 2 avril 2015 portant élection du Président du Conseil départemental ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

- Madame Monique MARTIN, Conseillère départementale, est chargée de représenter le Président du Conseil départemental au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique (CDAC) du 18 avril 2016 qui sera amenée à statuer sur le projet d'extension du cinéma LE FLORIVAL à GUEBWILLER porté par la SARL SG CINEMA LE FLORIVAL.

Madame Monique MARTIN est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT
Eric STRAUMANN
Député du Haut-Rhin

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.